Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
053-200083392-20261116-S06-CC-188-26-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 20/11/2026
Mise en ligne le 20/11/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 188/2026
SÉANCE N° 06 DU 16 NOVEMBRE 2026

COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (CLSPR) - MODIFICATION

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 10 novembre 2026, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, Président.

Étaient présents
Sébastien Destais, Jean-René Ladurée (à partir de 18 h 17), Fabienne Le Ridou, Valérie Melot-Raynal, Damien Richard, André Vigouroux, Christine Nadau (à partir de 18 h 21), Patrick Péniguel, Marie-Paule Phelippot, Jean-Marc Chanteau, Christian Raimbault, Isabelle Fougeray, Nicolas Deulofeu, Florian Bercault, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Antoine Caplan (à partir de 18 h 16), Claire Le Cornec, Laurent Paviot, Annabelle Monthé-Lopez, Patrice Morin, Guéwen Douesneau, Agnès Camaréna, Jérôme Lesteven, Céline Loiseau, Roland Bouvet, Marie-Er-Rafiqi, Georges Hoyaux, Katy Lemoine, Habib Bousbih, Nadège Davoust, Michel Neveu, Ingrid Walkowiak, Eric Paris, Louise Rebeyrolle-Rozel, Rihaoui Chanfi (à partir de 18 h 23), Samia Soultani-Vigneron, Gilles Mézière, Agathe Laigle (à partir de 18 h 20), Fabien Guittois, Stéphanie Hibon-Arthuis, Thomas Brisseau, Julie Charpentier, Tony Echelard, Jean-Pierre Thiot, Corinne Gougeon, Christian Griveau, Patrick Pavard, Sophie Ferrié, Julien Brocail, Nathalie Forêt-Vettier, Vincent Paillard, Sylvie Ribault, Eric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Murielle Mouloudj-Millet, Pierre Besançon, Nelly Houssin, Louis Michel, Eric Guérin, Olivier Barré, Benjamin Dugué, Sophie Chauvigné et Michel Rocherullé.

Étaient absents ou excusés
Isabelle Jouault, Annette Chesnel, Manel Bentefrit, Eric Lemoine.

Étaient représentés
Gwénaël Poisson a donné pouvoir à Valérie Melot-Raynal, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Fabienne Le Ridou, Olivier Richefou a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Antoine Serrière a donné pouvoir à Damien Richard, Geneviève Pham Sigmann a donné pouvoir à Claire Le Cornec, Jérôme Fortin-Stoltz a donné pouvoir à Habib Bousbih, David Moussay a donné pouvoir à Vincent Paillard.

Nicolas Deulofeu et Nadège Davoust ont été désignés secrétaires de séance.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne : le 17 novembre 2026

N° 188/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 NOVEMBRE 2026

COMPOSITION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION LOCALE DES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES (CLSPR)-MODIFICATION

Rapporteur : Patrick Pavard

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles ses articles L2121-29, L5211-1 et L5211-2,

Vu le code du patrimoine et notamment ses articles L631-3 et D631-5,

Vu le Site Patrimonial remarquable (AVAP) de la commune de Laval modifié le 27 septembre 2021,

Vu le site patrimonial remarquable (PVAP) de la commune de Parné-sur-Roc approuvé le 27 septembre 2021,

Considérant que la composition de la commission locale des sites patrimoniale des sites patrimoniaux remarquables est régie par le code du patrimoine,

Vu l'avis émis le 19 août 2026 par l'architecte des bâtiments de France entrainant la nécessité de modifier la désignation des membres de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables,

Après avis de la commission aménagement, habitat, mobilités et rénovation urbaine,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er
La liste des membres de droit de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables est modifiée comme suit :

- le président de la commission : Président de Laval Agglomération
- le maire de la Commune de Parné-sur-Roc, ou son représentant,
- le maire de la Commune de Laval, ou son représentant,
- la préfète ou son représentant ;
- le directeur régional des affaires culturelles ou son représentant ;
- l'architecte des Bâtiments de France ou son représentant.

La présidence de la commission peut être déléguée au maire de la commune concernée lorsque celle-ci n'est pas l'autorité compétente. En cas d'absence ou d'empêchement, le président peut donner mandat à un autre membre de l'instance titulaire d'un mandat électif.

Article 2
Le collège des membres nommés est corrigé pour respecter la quotité de 3 membres avec chacun son suppléant :

Titulaire	Suppléant
Sophie FERRIE	Julie CHARPENTIER
Claire LE CORNEC	David MOUSSAY
Jean-René LADUREE	Michel ROCHERULLE

Article 3
La liste désignant les autres membres nommés représentants d'associations et de personnalités qualifiées est inchangée.

Article 4
Le règlement ci-annexé ainsi modifié est approuvé.

Article 5
La présente délibération sera notifiée à la Préfecture de la Mayenne et fera l'objet d'un affichage au siège de Laval Agglomération, en mairie de Parné-sur-Roc et en mairie de Laval.

Article 6
Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 7
Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, un conseiller communautaire s’étant abstenu (Thomas Brisseau).

Le Président,

Florian Bercault